



MUNICIPALITÉ
Saint-Valérien-de-Milton

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-192 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET TARIFICATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Caroline Lamothe GMA, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Valérien-de-Milton, à l'effet que le Conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2020, le règlement numéro 2020-192 décrétant les taux de taxes et tarifications pour l'exercice financier 2021.

L'objet de ce règlement a pour but de fixer le taux des taxes et tarifications pour l'exercice financier 2021.

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité ou au bureau municipal situé au 960 chemin Milton à Saint-Valérien-de-Milton.

Donné à Saint-Valérien-de-Milton, ce 15 décembre 2020.

Caroline Lamothe, GMA
Directrice générale et Secrétaire-trésorière